



Lycée Gustave Flaubert
La Marsa

PAI

Projet d'Accueil Individualisé

(concerne les élèves ayant des troubles de la santé)

Procédures de mise en place

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Qui solliciter ?	Le directeur d'école ou le chef d'établissement et Le service médical de l'établissement
Quels documents?	<p>Le médecin qui suit l'élève fournit les documents médicaux nécessaires sous pli confidentiel:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de moins de 3 mois ; • Fiche médicale officielle de l'établissement (document Education Nationale) comportant toutes informations utiles, y compris concernant les activités contre-indiquées ou les besoins lors des voyages.
Quand?	<p>Mise en place tout au long de l'année. Actualisable à tout moment.</p>
Rôle du service de santé de l'établissement?	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'analyse des besoins particuliers et aux conditions de réalisation dans le cadre du suivi de la santé de l'enfant; • Participe à la mise en œuvre de la conduite à tenir en cas d'urgence en apportant l'information et la formation aux équipes éducatives.
Le directeur d'école ou le chef d'établissement:	<ul style="list-style-type: none"> • S'assure de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAI; • Informe l'équipe de l'école ou de l'établissement.

Traitement d'un dossier PAI

Documents indispensables

Dossier médical sous pli confidentiel.

Calendrier

Tout au long de l'année.

